



**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement
des personnes habiles à voter**

Je, Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gervais certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement # 373-22 est de mille six cent quarante-neuf (1 649);
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de cent soixante-seize (176);
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de **0**

Je déclare

- que le règlement # 373-22 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Le 23 février 2023

Johanne Simms
Directrice générale et greffière-trésorière

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

